

Paris, le 21 mai 2024

Destinataires :

- Clubs
- Comités Départementaux
- Comités Régionaux
- Responsables PAS Régionaux

Réf : JB-KR/NV N°676/2024
Pôle des Activités Gymniques
Affaire suivie par : Nadia Vaudatin
☎ 01.48.01.24.52
Objet : Clubs formateurs - Campagne 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Fédération ouvre à ce jour la campagne 2024.

Tout club souhaitant obtenir ou renouveler la reconnaissance fédérale de l'identification « Club formateur » doit en faire la demande pour le **10 juin 2024**. Le questionnaire doit être renvoyé au référent PAS et/ou du DHN de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale et auprès de la Fédération à (nadia.vaudatin@ffgym.fr) pour enregistrement.

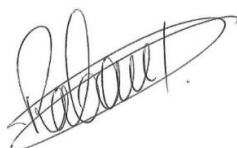
Nous vous rappelons que vous devez vous conformer en tout point à la réglementation fédérale, notamment les dispositions relatives au cadre éthique et à la protection de la santé des gymnastes.

Nous vous informons que tous les documents annexés sont disponibles sur le site fédéral.

Après avis motivé de la Direction Technique Nationale, cette reconnaissance « club formateur » sera délivrée par le Bureau Fédéral. Elle sera attribuée pour une discipline et pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre suivant la demande.

En cas de besoin d'information concernant l'accompagnement de votre club, vous pouvez contacter le/la responsable régional(e) du Programme d'Accession Sportive (PAS).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Kévin Rabaud
Directeur Technique National



James Blateau
Président

Pièces jointes : Guide « clubs formateurs » – Critères – Questionnaires – Référents – Tableau récapitulatif mentionnant la fin de validité – Valeurs et Chartes – Charte de l'encadrement

Copie : Comité Directeur – DHN – PAS Nationaux – CTS